

**REUNION DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AEROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

Compte rendu de la réunion du 18 décembre 2007

à la Préfecture

Présidée par M. REPESSE

Directeur des Actions Interministérielles de la Préfecture de la Haute-Garonne

Étaient excusés :

M. ESTIBAL (Mairie de Toulouse) – M. DUFETELLE (Mairie de Toulouse) – M. BONNEVIALLE (Aéroport de Toulouse-Blagnac) – Mme CHARPENTEAU (SICOVAL/Commune de Ramonville Saint-Agne) - M. MARZIANI (Conseil Régional) – M. SUAUD (Conseil Régional) – Mme GIL (A.O.C.) – M. JALLET (A.O.C.) – M. PABON (Air France) – Mme PALIES (Air France) – M. DUFETELLE (C.A.G.T.) – Mme TOUCHEFEU (Conseil Général) – Mme BEER-DEMANDER (Association de défense du quartier Fontaine-Lestang-Arènes)

Étaient présents :

Pour les Collectivités locales :

Mme LEVEQUE–FRADET (Région Midi-Pyrénées) - BATAILLE (Conseil Général) - VEZIER (Conseil Général)

MM. SANCHEZ (C.A.G.T) – BERGON (C.A.G.T.) – de FALETANS (C.A.G.T) - BOURGEAT (SICOVAL) – VIALARD (SICOVAL) - ASSEMAT (Communauté d'Agglomération du Muretain) - CABROL (Mairie de Toulouse) - PIGNARD (Conseil Général)

Pour les Associations :

Mme SALOME (CCNAAT) – RIMAILHO (Collectif des Arènes)

MM. FRENDU (ADEQVA) - MAURIN (ASIS) – ROBERT (ADQL) – FESCAU (Collectif des Arènes) – LOUBIGNAC (VAC) – MARQUIE (Association de défense du quartier de Fontaine-Lestang-Arènes) – LAGARRIGUES (SNAM) – DAUBONNE (Comité de défense des coteaux de Pech-David) – MARTY (C.O.P.R.A.E.) – PERRET (UMINATE)

Pour les Professions Aéronautiques :

Mme NOIRET (CFDT) - JULIA – COLLIN – HERNANDEZ (Aéroport de Toulouse-Blagnac)

MM. AUSINA (CGT) - ESPINET (Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien) - M. GUITTET (Europe Airpost) - de la MESLIERE (Aéroport de Toulouse-Blagnac)

Pour les Administrations :

Mme ORVAIN (Préfecture – Bureau de l'Environnement)

MM. LASNE (Direction Départementale de l'Équipement) - DAL MASO (D.A.C. Sud) - SOULIÉ (D.A.C. Sud) – MARTZLOFF (D.A.C. Sud) – DUBOIS (SNA/Sud) - VERSI (SNA/Sud)

Ordre du jour :

Déclaration liminaire du Secrétaire général ;

- mise en œuvre du PEB approuvé par A.P. le 21 août 2007.

1. Proposition de règlement intérieur de la CCE
2. Constitution du Comité Permanent de la CCE
3. Fonds complémentaire d'Aide aux Riverains
4. Bilan des plaintes 2006
5. Programme sur les campagnes mobiles
6. Information sur le Cahier des charges de l'étude sur les vols de nuit
7. Code de bonne conduite
8. Point d'étape sur le projet de modification des départs vers le nord
9. Informations diverses
 - Démarrage des travaux de la STEP
 - Dossier ICPE Groupe Froid

Pièces jointes en annexe :

Règlement intérieur de la CCE adopté

Diaporama sur le Fonds complémentaire d'aide à l'insonorisation des riverains

Diaporama Bilan des Plaintes 2006

Diaporama Campagnes mobiles

Projet de modification des départs FISTO QFU 32

Cahier des charges de l'étude vol de nuit

Arrêté du 10 novembre 2004 fixant les informations devant figurer dans l'évaluation prévue à l'article R.227-9 du code de l'aviation civile pour l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit sur certains aérodromes

M. REPESSE (Préfecture) ouvre la séance et présente les excuses de Monsieur le Secrétaire Général qui est retenu par une autre réunion. Il fait l'appel des membres de la Commission pour vérifier le quorum. Le quorum étant atteint, il propose de passer en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) souhaite aborder certains points en préambule. Il cite les missions qui sont confiées à la Commission Consultative de l'Environnement et s'interroge sur leur suivi dans le cadre de cette instance.

Concernant le suivi de la Charte de l'Environnement, il souhaite connaître l'avancement du plan d'actions. Par ailleurs, il s'étonne du fait que le Comité Permanent qui doit rendre compte de son travail à la Commission n'ait pas été réuni.

Le PEB a suscité un certain nombre de réserves de la part des commissaires enquêteurs, il souhaiterait connaître le sort réservé à ces remarques.

Enfin, il voudrait connaître le nombre d'infractions relevées à Toulouse pour l'année 2007.

M. SOULIE (DAC Sud) précise que 36 infractions ont été relevées en 2006 et 4 en 2007.

Mme SALOME (CCNAAT) insiste sur le fait que c'est au comité permanent de fixer l'ordre du jour de la Commission. De plus, elle estime que les convocations de la CCE ont été envoyées trop tard.

Mme JULIA (Aéroport Toulouse-Blagnac) répond que le Comité Permanent (CP) doit être constitué aujourd'hui car ce sont les nouveaux membres de la CCE, qui ont été désignés par l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2007, qui élisent le CP pour 3 années. Elle précise que le plan d'action lié à la charte est en lien sur le site internet.

M. REPESSE (Préfecture) propose que les points qui n'étaient pas à l'ordre du jour soient abordés lors de la prochaine Commission. Par ailleurs, il confirme que l'ancien Comité Permanent était caduc. Certaines réserves de la commission d'enquête sur le PEB font l'objet de points à l'ordre du jour.

1/ Point sur le Plan d'Exposition au Bruit

M. REPESSE (Préfecture) fait un rappel sur les réunions de travail qui ont conduit à l'élaboration du PEB, en particulier les indices ont reçu un avis favorable lors de la CCE du 6 mars 2006 et le PEB a reçu un avis favorable lors de la CCE du 4 septembre 2006.

Le PEB a reçu l'avis favorable de la commission d'enquête, du MEDAD le 2 août 2007, il est applicable depuis le 24 septembre 2007.

M. SANCHEZ (Mairie d'Aussonne / CAGT) demande s'il est possible d'avoir la carte du PEB à l'échelle du POS, c'est-à-dire au 5000^{ème}. En effet, lors de recours sur le droit au sol, les juges ont du mal à statuer avec des plans au 25000^{ème}.

M. SOULIE (DAC Sud) précise que l'AUAT a déjà en sa possession le nouveau plan numérisé.

M. REPESSE (Préfecture) ne voit pas d'inconvénient à répondre à cette demande.

Mme SALOME (CCNAAT) demande à ce que le prochain Comité Permanent se réunisse en reprenant point par point les remarques de la commission d'enquête et élabore une nouvelle charte basée sur ces remarques.

M. REPESSE (Préfecture) souhaite que la demande soit plus précise, en effet le rapport de la commission d'enquête fait plus de cent pages et un certain nombre de questions ont trouvés réponse de la part des services de l'état.

Mme SALOME (CCNAAT) réitère sa demande et souhaite reprendre toutes les questions dont les réponses n'ont pas satisfait les commissaires.

2/ Le règlement intérieur de la CCE

M. REPESSE (Préfecture) demande aux membres d'exprimer leurs remarques éventuelles sur le projet de règlement intérieur qui leur a été transmis.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) propose de changer le terme « relevé de conclusion synthétique » par « relevé de conclusion détaillé ».

M. REPESSE (Préfecture) accepte cette modification.

Mme SALOME (CCNAAT) s'interroge pour savoir pourquoi le règlement intérieur précédent doit être modifié.

Mme ORVAIN (Préfecture) précise que de nouveaux textes sont sortis qui ont nécessités une remise à jour du règlement. Ils sont d'ailleurs cités dans le règlement.

M. MARQUIE (Association de défense du quartier Fontaine-Lestang-Arènes) note que dans le premier article, il est inscrit que la commission se tiendra une fois par an. Cela n'est pas assez. Avec une seule réunion, on ne peut parler de consultation ou de concertation. L'ordre du jour est très chargé et c'est à chaque fois des sujets qui passent en force. Il faut au minimum 2 à 3 réunions par an.

M. REPESSE (Préfecture) estime que le premier article est assez explicite. C'est au minimum une fois par an, rien n'empêche si nécessaire d'en faire plus d'une, en fonction de l'actualité.

Mme SALOME (CCNAAT) ajoute qu'il est facile de constater que les représentants des professionnels du transport aérien sont absents, car ils savent que rien ne se décide lors de cette commission.

M. de la MESLIERE (ATB) demande à Mme SALOME de ne pas tirer de conclusions de l'absence de certains membres qui ont été retenus par leurs obligations professionnelles.

Mme SALOME (CCNAAT) précise qu'elle a aussi des obligations professionnelles et qu'elle s'est rendue disponible.

M. de FALETANS (Mairie de Cornebarrieu) n'accepte pas cette suspicion systématique vis-à-vis des élus et de l'administration.

M. MARQUIE (Association de défense du quartier de Fontaine-Lestang-Arènes) fait remarquer que les habitants qui vivent sous les avions sont victimes des nuisances et que l'OMC confirme qu'ils sont en danger depuis des mois et des années. Les promesses des institutions et de l'Etat ne sont pas tenues. Les élus doivent faire quelque chose pour la santé publique. Les entreprises quant à elles ne sont intéressées que par leurs bénéfices. Dans tous les cas ce sont les riverains qui sont lésés.

M. SUNE (VAC) trouve que le délai de 15 jours pour l'envoi des convocations est trop court.

M. REPESSE (Préfecture) dit que normalement ce délai est de 5 jours dans les nouveaux textes règlementaires ; par ailleurs, suite à une remarque sur l'envoi des convocations par courrier électronique dont tout le monde ne dispose pas, il indique qu'il sera rajouté dans le texte envoi « avec leur accord » par courrier électronique.

Mme JULIA (ATB) fait observer que le délai de 15 jours est déjà difficile à tenir, en raison de tous les éléments à réunir. Dans le cas présent, les convocations ont été envoyées le 29 novembre dernier. Sur un plan purement pratique, il faudra revalider les coordonnées précises d'envois des convocations pour chacun des membres dans un souci d'efficacité. L'aéroport se propose donc de recontacter chaque membre pour ce point.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) souhaite que soit précisé que sans quorum, la réunion n'aura pas lieu.

M. REPESSE (Préfecture) dit qu'il s'agit de la formulation exacte du décret et que cela est explicite.

Mme SALOME (CCNAAT) remarque qu'il aurait été plus simple de transmettre le décret en question.

Mme JULIA (ATB) propose de le joindre au compte-rendu.

Mme SALOME (CCNAAT) fait remarquer qu'après le départ d'un des membres le quorum n'est plus atteint.

M. REPESSE (Préfecture) précise que le quorum est constaté uniquement en début de séance et est valable pour toute la durée de la réunion. La majorité de la CCE approuve le règlement intérieur qui intégrera les modifications acceptées concernant le qualificatif du compte-rendu et l'envoi des convocations

Mme SALOME (CCNAAT) demande de noter son opposition au règlement intérieur.

Le règlement intérieur est donc adopté à la majorité des membres.

3/ Composition du Comité Permanent

Mme ORVAIN et **M. REPESSE (Préfecture)** précisent qu'il doit y avoir 5 représentants par collège (3 x 5 = 15) :

- ⇒ 5 pour les professions aéronautiques
- ⇒ 5 pour les collectivités locales
- ⇒ 5 pour les associations de riverains

M. REPESSE (Préfecture) propose à présent une interruption de séance pour que chaque collègue puisse désigner les membres du Comité Permanent.

La séance est suspendue pendant 20 minutes. Chaque collègue se réunit dans des salles avoisinantes pour désigner leurs titulaires et suppléants.

Le Comité Permanent est composé comme suit :

Représentants des professions aéronautiques :

Titulaires	Suppléants
AIR France M. Bertrand PABON	EUROPE AIRPOST M. Virgile SIMON
AIRBUS INDUSTRIE M. Jacques ROSAY	AIR MEDITERRANEE M. Benoît SCHAFER
Syndicat national des pilotes de ligne M. Patrick MAGISSON	Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien M. Bernard CHARANSOL
CGT M. Patrice AUSINA	CFDT Mme Françoise NOIRET
Société Aéroport de Toulouse-Blagnac M. Alain de la MESLIERE	Société Aéroport de Toulouse-Blagnac M. Jean-Michel VERNHES

Représentants des collectivités locales :

Titulaires	Suppléants
CAGT Mme Lysiane MAUREL	CAGT M. Christian BERGON
CAGT M. Gilles DE FALETANS	CAGT M. Philippe DUFETELLE
SICOVAL M. Pierre VIALARD	SICOVAL Mme Martine CHARPENEAU
Conseil Général M. Patrick PIGNARD	Conseil Général Mme Claude TOUCHEFEU
Conseil Régional M. Thierry SUAUD	Comité d'agglomération du Muretain M. Jean-Jacques ASSEMAT

Représentants des associations :

Titulaires	Suppléants
Association de défense du quartier Fontaine-Lestang-Arènes Mme Chantal BEER-DEMANDER	Comité de défense des coteaux de Pech David M. Mario BASSO-BERT
Association de défense de l'environnement et de la qualité de la vie à Ancely et Arènes Romaines (ADQVA) M. Henri FRENDO	Conseil permanent régional des associations d'environnement (COPRAE) M. Jean-Claude MARTY
Association de Sauvegarde des intérêts de Saint-Martin-du-Touch (ASIS) M. André MAURIN	Association de défense du quartier de Lardenne (ADQL) M. Jean- Claude ROBERT
Stop aux nuisances des avions sur Merville (SNAM) Mme Joséphine LABAYEN	Association Vivre à Cornebarrieu (VAC) M. Henri SUNE
Collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération toulousaine (CCNAAT) Mme Odile SALOME	Maison de quartier de Bagatelle Mme Martine AUDRAS

M. REPESSE (Préfecture) précise que la Commission et son Comité Permanent ont une durée de vie de 3 ans. Un arrêté viendra formaliser la composition du Comité Permanent.

4/ Point sur le fonds complémentaire d'Aide aux riverains

Mme JULIA (ATB) rappelle le principe de ce fonds complémentaire que les collectivités territoriales ont souhaité créer et abonder. La participation du Conseil Régional, du Grand Toulouse, des communes du Grand Toulouse concernées par le PGS et la commune de Ramonville-Saint-Agne se fait sous forme d'une avance remboursable sur la TNSA dont le remboursement sera différé. Le Conseil Général lui participe sous forme de subventions. La participation sera de 2,4 millions d'euros par an sur une durée de 4 ans

Mme ORVAIN (Préfecture) précise que la convention est en cours de signature, toutes les collectivités étant d'accord sur la convention.

Mme SALOME (CCNAAT) rappelle l'opposition des riverains à la création de ce fonds car ce sont les contribuables qui vont payer. Il serait préférable d'instaurer une taxe par passager à hauteur des enjeux plutôt que le système de TNSA actuel très complexe. Elle distribue un document en séance reprenant de façon détaillée le point de vue des associations à ce sujet (Cf. pièce jointe).

5/ Information sur les modifications de procédures au Nord

M.VERSI (SNA) fait un bref rappel sur le contexte de cette étude. L'ACNUSA dans ses recommandations 2006 demandait que soit lancée une étude sur le départ Nord (QFU 32). Il présente les chiffres de survol des communes de Merville et Grenade, et en particulier la concentration des vols sur le centre ville de Merville.

Cette situation découle de la modification des départs Nord opérée en 2003, qui a été réalisée pour des raisons d'environnement et de sécurité. Les procédures mises en place ont suscité un nombre de plaintes important des habitants de Merville et Grenade en 2004 et 2005. Depuis lors, un certain nombre de rencontres ont eu lieu entre les riverains et les services de l'Aviation Civile (DAC et SNA) pour évoquer des pistes d'amélioration possibles, sans pour autant revenir à la situation antérieure à 2003, non satisfaisante sur le plan de la sécurité.

La piste d'amélioration la plus sérieuse, présentée en Août 2007, est une procédure utilisant la technologie PRNAV qui nécessite des moyens de radionavigation satellitaire. L'accueil des riverains a été favorable. Toulouse serait le deuxième aéroport en France après Nice à bénéficier de cette technologie. Cependant seul 90 % de la flotte possède les équipements nécessaires pour cette procédure.

La modélisation de l'impact environnemental sur un A 320 est présentée. Au vu des résultats espérés, le lancement de l'expérimentation paraît pertinent. Il reste cependant à lever auprès des autorités, certaines incertitudes sur la démarche administrative à suivre en particulier sur la nécessité ou non de réaliser une enquête publique.

Après que la procédure aura été validée par le SIA et son Bureau de Conception des Procédures Satellitaires (BCPS), il sera nécessaire de passer à une phase expérimentale qui se déroulera en trois étapes :

- Expérimentation pendant la nuit de 22h00 à 6h00,
- Expérimentation pendant les week-ends peu dense,
- Expérimentation sur des créneaux de journées peu chargées.

Ces étapes ont pour but de vérifier si cette nouvelle procédure est gérable et compatible avec les exigences du contrôle aérien en particulier sur la sécurité, mais aussi sur la procédure de délivrance des clairances de départ aux pilotes.

Les avantages essentiels de cette nouvelle procédure seraient d'éviter le survol des centres ville de Merville et Grenade.

M. LAGARRIGUES (SNAM) rappelle que son association a vu le jour suite à la modification de procédure au Nord opérée en 2003. Il exprime sa satisfaction des réunions de travail avec les services de l'état, et affirme l'avancée notable que représenterait cette nouvelle procédure pour la commune de Merville, puisque les zones survolées seraient très peu urbanisées.

M. SANCHEZ (Mairie d'Aussonne/CAGT) remercie pour cet exposé. Il constate effectivement que Merville et Grenade seraient épargnées, ce qui n'est pas le cas de sa commune. Il rappelle qu'à Aussonne, c'est plus de 6000 habitants qui sont concernés par les flux d'avion sur le Nord et le virage à droite, et plus de 30 hectares qui sont inconstructibles (PEB). Son souci aujourd'hui est d'être assuré que la situation ne change pas tous les quatre matins, car il est déjà difficile de faire admettre aux concitoyens toutes ces contraintes. Il est donc nécessaire d'avoir de la cohérence dans le temps.

M. de FALETANS (Mairie de Cornebarrieu) acquiesce et souligne que pour sa commune, rien ne change non plus.

M. SUNE (VAC) s'interroge sur toutes les autres études qui peuvent être menées, en particulier sur la diminution des vols de nuit, le resserrement des trajectoires pour éviter le survol par exemple de la clinique de Cornebarrieu.

Mme SALOME (CCNAAT) demande des précisions sur le planning à venir pour mener à bien cette étude, que l'association a défendue dès la modification de trajectoire en 2003.

M. DUBOIS (SNA) précise qu'il n'est pas en mesure pour l'instant de donner le planning, car cela est intimement lié au plan de charge du SIA. Il espère que la procédure sera terminée avant l'été 2008 et que l'expérimentation pourra alors commencer.

Mme SALOME (CCNAAT) déplore que cela ne soit pas plus précis. Elle note qu'à l'époque les modifications de procédure ont été présentées sous un aspect d'amélioration environnementale et constate comme elle le supposait, que ce sont des raisons de fluidité qui ont prévalu. Ce dossier avait été considéré par l'ACNUSA comme bon, mais force est de constater que plus de cinq ans après, il faut refaire tout le travail.

M. REPESE (Préfecture) acte le fait que la CCE à l'unanimité souhaite que cette expérimentation soit poursuivie.

6/ Point sur l'activité Hélicoptère

M. FRENDU (ADEQVA) demande des précisions sur l'activité hélicoptères, en particulier sur celle des sociétés privées qui se sont implantées.

M. de la MESLIERE (ATB) précise que l'activité hélicoptère est marginale de l'ordre de 400 mouvements par an et est majoritairement liée au SAMU. Quant à l'activité privée, il informe qu'une des deux sociétés qui s'était implantée a cessé son activité.

M. SOULIE (DAC) informe que dès la mise aux normes des hélistations de l'Hôpital Purpan, moins d'hélicoptères fréquenteront l'aéroport Toulouse-Blagnac.

M. FRENDU (ADEQVA) voudrait être fixé sur les procédures concernant l'Héliport de l'Hôpital Purpan étant donné que la fréquence des vols augmentera fin mars – début avril, les riverains seront donc plus touchés par l'activité de l'Hôpital.

M. SOULIE (DAC) précise que les hélicoptères survoleront la rocade et la Garonne.

M. FRENDU (ADEQVA) voudrait obtenir un rendez-vous avec M. RAULT, pour discuter précisément de ce point. Il lui semble difficile que les hélicoptères gagnent directement la rocade.

M. REPESE demande que la DAC informe les riverains sur ce point.

M. ESPINET (SNCTA) rappelle que l'expérimentation OPTIMAL, qui avait été présentée en CCE à commencé cet été.

7/ Présentation du bilan des plaintes pour l'année 2006

Mme COLLIN (ATB) présente le bilan des plaintes pour l'année 2006. Une baisse des plaintes est constatée. En effet, c'est 109 demandes qui ont été enregistrées se répartissant en 72 plaintes (pour 239 événements signalés) et 37 demandes. Le nombre d'événements (vols) signalés par plaintes a augmenté.

Elle commente les statistiques :

- Les plaintes augmentent l'été car les personnes sont plus à l'extérieur des maisons ;
- Les demandeurs sont majoritairement des particuliers ;
- Les demandes d'information concernent les survols, les flux et les trajectoires, les personnes qui souhaitent acquérir un bien ;
- Les plaintes se font de plus en plus souvent par mail, le téléphone est également très utilisé ;
- La commune de Toulouse enregistre le plus de plainte.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) demande si l'on peut obtenir un bilan des plaintes par quartier.

Mme COLLIN (ATB) explique que les riverains ne donnent pas toujours leur adresse précise.

Mme SALOME (CCNAAT) remarque qu'aucun progrès n'a été réalisé côté constructeur pour permettre d'identifier précisément les types d'avion opérés dans les vols d'essai, alors que les vols constructeurs sont particulièrement gênants.

Mme JULIA (ATB) rappelle que ce sujet a été évoqué à de nombreuses reprises et que la difficulté réside dans le fait que les vols d'essais ne font pas l'objet d'une programmation comme les vols commerciaux.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) demande si des sanctions peuvent être données en cas de trajectoire inhabituelle, et si la DAC répond toujours aux plaintes.

Mme JULIA (ATB) les seules sanctions existantes concernent l'arrêté de restrictions, sur les vols bruyants de 22h00 à 6h00.

Mme COLLIN (ATB) rappelle que les plaintes doivent être transmises au plus tôt car le SNA garde les enregistrements un mois, comme cela est précisé dans les courriers de réponses.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) fait remarquer sur un certain nombre de figures qu'il est nécessaire de bien expliciter, s'il s'agit de nombre de plaintes ou d'événements étudiés. Qu'il faut aussi apporter plus de clarté dans les définitions initiales : plaintes, demandes d'information,...

Mme JULIA (ATB) prend note de ces remarques et des rectifications seront apportées sur la présentation qui sera transmise avec le compte-rendu.

Mme SALOME (CCNAAT) constate que les riverains se plaignent mais que cela ne sert à rien. C'est peut être pour cela que le nombre de plaintes baisse.

Mme JULIA (ATB) ne partage pas cette analyse, elle rappelle qu'elles sont les exploitations des plaintes : d'une part, donner des informations factuelles aux riverains et sensibiliser les compagnies aériennes qui reçoivent régulièrement les plaintes générées par leurs vols. De plus, les plaintes sont aussi analysées régulièrement par les services de la navigation aérienne.

M. DUBOIS (SNA) confirme que les plaintes sont étudiées en détail et font l'objet de retour d'expérience auprès des contrôleurs.

M. ESPINET (SNCTA) approuve les propos et affirme que la baisse du nombre de plaintes est aussi en relation avec les améliorations apportées par le contrôle aérien suite au retour d'expérience.

8/ Présentation du programme des campagnes mobiles

Mme COLLIN (ATB) explique que face à la baisse des demandes de campagnes de mesure, ATB a sollicité les maires des communes du PGS pour leur proposer de réaliser des campagnes. Charge à eux de proposer des lieux de mesure.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) s'interroge sur la non réalisation de la campagne qui était prévue sur sa commune. Il évoque la possibilité de réaliser une étude sur l'usine des eaux.

M. LAGARRIGUES (SNAM) demande quand seront disponibles les résultats de la campagne sur Merville. Il évoque l'ambiguïté qui fait que certains riverains qui sont exposés (PEB - PGS) ne se considèrent pas comme gênés et réciproquement.

Mme JULIA (ATB) rappelle que le PEB ne représente pas l'instant présent, mais est une projection du futur. Il n'y a donc pas de corrélation entre les campagnes de mesure et le PEB. Par ailleurs, l'aéroport de Lyon a mené une étude de comparaison entre des mesures de terrain et le Plan de Gêne Sonore, qui a montré la cohérence des indices du PGS avec la mesure réelle observée.

9/ Etude sur les vols de nuit

M. de la MESLIERE (ATB) évoque le cahier des charges transmis à la CCE pour faire réaliser par un cabinet externe cette étude. Elle répond donc à une des réserves émises par la commission d'enquête dans le cadre de l'enquête publique sur le PEB et à la levée de cette réserve dans l'arrêté d'approbation du PEB. Il précise que la consultation sera lancée en janvier et que les conclusions feront l'objet d'une présentation en CCE.

Mme SALOME (CCNAAT) fait état de la hausse des vols de nuit en 2007 de plus de 10%, en contradiction avec les engagements pris par l'aéroport sur leur maîtrise et leur réduction. Cette étude paraît contradictoire avec la réalité de fait. Elle souhaite que dans l'introduction du cahier des charges, la référence à la certification ISO 14001 de l'aéroport soit supprimée. Elle souhaite que dans les documents joints un certain nombre d'études récentes en particulier sur les effets des nuisances sonore sur la santé soient transmises. Elle remet une partie de ces études pendant la séance.

M. de la MESLIERE (ATB) rappelle que l'activité des vols fret de nuit ne contribue que faiblement à l'activité économique de l'aéroport, mais représente un vrai enjeu pour l'activité économique de la Région.

M. MARQUIE (Association de défense du quartier de Fontaine-Lestang-Arènes) s'étonne de la référence omniprésente au volet économique dans cette étude et souhaite que cela soit supprimé. Le plus important, c'est la santé des riverains.

Mme JULIA (ATB) rappelle que cette étude doit se faire, faute de nullité, dans le cadre réglementaire imposé par la Directive Européenne 2002/30/CE du 26 mars 2002 dite de l'approche équilibrée. C'est cette directive qui sert de trame au cahier de charges, qui fait référence à l'équilibre entre impacts environnementaux, sociaux et économiques de nouvelles restrictions opérationnelles. Elle s'appuie sur le principe du développement durable. Elle sera transmise avec le compte-rendu.

M. de la MESLIERE (ATB) propose donc de ne rien changer au cahier des charges, mais d'ajouter dans les éléments qui seront transmis au candidat retenu les études transmises par Mme SALOME.

10/ Informations sur le code de bonne conduite

M. DUBOIS (SNA) fait le point sur l'avancement du code de bonne conduite. De nombreuses actions ont déjà été menées et ont amélioré les aspects environnementaux. Cependant, afin de parfaire les actions menées et d'accompagner le changement de culture nécessaire tant chez les pilotes que les contrôleurs, le SNA a lancé au printemps dernier la rédaction d'un code de bonne conduite. Ce code associe tous les professionnels de l'aérien : compagnies, assistants, pilotes, contrôleurs, syndicats professionnels, constructeurs, ATB,...

Aujourd'hui encore il peut être difficile pour un contrôleur de ne pas satisfaire la demande d'un pilote qui va demander sur la fréquence un raccourcissement de sa trajectoire, ce qui peut se justifier par exemple sur le plan de la pollution atmosphérique. Ce sont donc les engagements réciproques que les différents acteurs vont partager qui feront le cœur de ce code. Ce sont aussi dans ce cadre que pourront par exemple se faire, les études concernant les procédures et que seront menées des expérimentations.

Le texte a été soumis à tous les partenaires et une signature du code peut être envisagée en début d'année 2008. Cependant, du fait de l'approche de la période pré-électorale pendant laquelle les services de l'état ont un devoir de réserve, la fenêtre de tir est étroite. Il communiquera le projet de code de bonne conduite aux membres de la CCE en pièce jointe du compte rendu de la Commission.

M.REPESSÉ (Préfecture) demande s'il est envisagé d'étudier comme à Marseille la descente continue la nuit.

M. DUBOIS (SNA) précise qu'il sera intéressant tout d'abord de connaître le retour d'expérience à Marseille et que rien ne s'oppose, en fonction des résultats obtenus et après la fin de l'expérimentation Optimal, de mener une étude similaire à Toulouse.

M.REPESSÉ propose que le code de bonne conduite soit envoyé aux membres de la CCE et que la préfecture centralise les remarques éventuelles sur ce document.

11/ Point Divers

Mme JULIA (ATB) précise que le site internet www.grandstravaux.fr/version.html donnera bientôt en ligne des informations concernant la Station de Traitement des Eaux Pluviales (STEP). Par ailleurs, courant 2008, une enquête publique sera lancée concernant les installations ICPE de l'aéroport en particulier les nouvelles installations de chauffage et de climatisation.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) demande que soit menée plusieurs études :

- étudier une modification de procédure au sud avec un virage non pas après les 8 NM mais les 10 NM,
- étudier la mise en place des Volumes de Protection Environnementale comme à Paris,
- relever le pallier de descente de 1000 pieds comme à Paris.

M. DUBOIS (SNA) affirme qu'il n'est pas possible d'exporter telles quelles des décisions prises sur d'autres plateformes, cela nécessite à chaque fois d'étudier localement le sujet et de voir si cela a un intérêt. En particulier, le relèvement de l'altitude d'interception aurait pour conséquence le déplacement d'un flux qui serait aligné en finale plus loin du

seuil de piste. L'impact en terme de survol des populations n'est donc pas forcément positif.

Mme SALOME (CCNAAT) insiste pour savoir si une étude concernant les 10 NM au sud sera réalisée.

M. DUBOIS (SNA) précise qu'aucune étude n'est impossible : il s'agit cependant, là encore, de déplacer un flux et de générer de nouveaux survols pour certaines populations.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) précise qu'à Paris, le fait de relever le pallier a permis de gagner entre 5 et 7 dB(A).

Mme SALOME (CCNAAT) acte que le nombre de riverains concernés par rapport au nombre de vols est supérieur à Orly. Pour autant, les questions se posent à une autre échelle mais sont aussi importantes à Toulouse. Ces mesures doivent s'apprécier localement.

M. DAUBONNE (Comité de Défense des Coteaux de Pech-David) souhaite que la CCE soit informée des résultats de l'étude OPTIMAL, des chiffres d'activité des hélicoptères et que comme cela était évoqué dans la précédente CCE, la DAC fasse intervenir un spécialiste d'INM pour expliquer les outils de calcul des PEB et PGS.

M.DUBOIS (SNA) précise que la partie hélicoptère de l'expérimentation Optimal, a été réalisée et que la partie avion est retardée. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

M. REPESSE prend note des ces demandes et clôt la séance.